Baisse de prix des médicaments : La douloureuse transition

Compte Test - 2014-06-15 20:03:00 - Vu sur pharmacie.ma

Le 09 juin, la baisse des prix des médicaments est rentrée en application. Et comme toutes les transitions, les débuts étaient difficiles et confus pour tous les acteurs du secteur du médicament, mais aussi pour les patients.

Les grossistes et répartiteurs ont passé une période très difficile et ont été obligés de mobiliser du personnel supplémentaire pour se conformer à la loi et pour tenir leurs engagements. Et si les difficultés des grossisteries et des laboratoires ont été surtout d'ordre logistique, le pharmacien d'officine, lui, croule sous tous types de problématiques.

Le plus grand problème auquel a été confronté ce dernier, est celui des ruptures de stock des médicaments. La liste des manquants ne cesse de s'allonger et le stock des pharmacies n'a jamais été aussi maigre. Les patients n'ont pas manqué de le constater et de le faire savoir aux pharmaciens qui se retrouvent au bord de la rupture quand sur une liste de cinq ou six produits prescrits, ils ne peuvent délivrer qu'un seul ou deux.

Hormis ce désagrément de taille, certaines grossisteries continuent à livrer aux pharmaciens des médicaments sans les fameuses étiquettes vertes (PPV), quand d'autres continuent à leur facturer les médicaments avec l'ancien prix. Aussi, les listes des médicaments ayant baissé de prix et qui doivent être retournés aux grossistes-répartiteurs varie d'une grossisterie à l'autre.

La transition a aussi engendré des problèmes au niveau des logiciels de gestion. En effet, beaucoup de mises à jour étaient nécessaires, et certaines sociétés de maintenance se sont retrouvées débordées par les demandes des pharmaciens, ce qui a entravé la bonne marche de la transition.

En plus de tous ces problèmes, le pharmacien doit faire face au dilemme suivant : des patients viennent chercher un médicament vital faisant partie des médicaments dont le prix a baissé, et dans bien des cas, ce dernier est disponible en PPM mais pas en PPV. Que faire alors devant ce choix cornélien? Respecter la loi interdisant la vente de médicaments avec PPM ou dispenser le médicament demandé pour permettre de soigner voire de sauver un patient?

Comme toujours, c'est le pharmacien d'officine qui se retrouve face aux patients mécontents et doit leur expliquer et les réconforter, sans parler de son chiffre d'affaires qui pâtit à cause du grand nombre de manquants.

Enfin, on ose espérer que le grand flottement de cette première semaine, que notre rédaction a prédit (voir l'éditorial de la pharmanews n°222), soit exceptionnel. Mais pour cela, tous les acteurs du secteur doivent continuer à conjuguer leurs efforts afin de minimiser les effets collatéraux de cette transition. Et s'il y a un engagement qu'il faut tenir coûte que coûte par tous, car le trahir c'est trahir notre raison d'être qui estla mise à la disposition de nos concitoyens des médicaments dont ils ont besoin. Sinon, à quoi bon avoir baissé le prix de médicaments dont la disponibilité a été compromise?Imounachen Zitouni , Docteur en pharmacie